



VILLE  
DU PUY EN  
VELAY

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0087-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 06 avril 2023**

**Délibération n° 49**

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
14/04/2023

**Étaient présents :**

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration :**

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e) :**

Monsieur François CHATAING

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Emmanuel Rolhion Réglementation - Elections - Etat Civil

**Objet** : Redevance d'occupation du domaine public : Salon de l'automobile du Puy-en-Velay

Rapporteur : Jérôme EYNARD

Fort du succès des précédentes éditions, la société Tout un Événement, basée à Saint-Germain Laprade, en partenariat avec les concessions automobiles du bassin du Puy-en-Velay souhaite organiser une nouvelle édition du Salon de l'Auto, les 16, 17 et 18 juin 2023. Cet événement qui habituellement se déroulait à la Halle des Orgues se délocalisera au cœur de la ville du Puy-en-en-Velay, place du Breuil (partie sablée).

Ainsi, dans le cadre de la formalisation des actes administratifs relatifs à la mise à disposition du domaine public, il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour cet événement.

Délibération n°49 du jeudi 06 avril 2023

Ainsi, après prise en compte des frais afférents pour la Ville manifestation et des retombées attendues pour les commerces du venue de nombreux visiteurs, il est proposé d'arrêter le montant de la

Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
Reçu en préfecture le 13/04/2023  
Publié le 13/04/2023  
ID : 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0087-DE



A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023  
1 abstention

Le Conseil Municipal :

- FIXE à 1 250 €, le montant de la redevance d'occupation du domaine public durant trois journées à l'occasion de l'événement « Salon de l'Auto ».

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 6 avril 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril  
2023